



NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal

Ville.....

Téléphone portable ou fixe.....

Email.....

nouvelle adhésion

Renouvellement

Je m'inscris au cours de (cocher la case de votre choix)

COURS 1H30 :135€ (1 ou plusieurs cours TAÏ CHI / ET QI GONG)

TAÏ CHI CHUAN

débutant (La Terre)

2ème année (l'Homme)

3ème année (le Ciel)

Avancés (style Yang , style Chen , Eventail , Sabre)

(les cours avancés sont accessibles dès la 2 ème année)

COURS 1H : 95€ (1 ou plusieurs cours QI GONG)

QI GONG

Le bulletin d'adhésion devra être accompagné:

**Pour tous :*

d'un ou plusieurs chèques du montant de la cotisation (3 maximum)

d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tai Chi Chuan et/ou Qi Gong (valable 3 ans) ceux qui ont fourni un certificat à la rentrée 2015 n'en fournissent pas cette année

**pour les personnes ne disposant pas d'une adresse mail : de 2 enveloppes timbrées à votre adresse*

Adhésion facultative à l'école TAO: cotisation supplémentaire:10€

cette carte officialise votre rattachement à cette école , à son esprit, son contenu technique et pédagogique. L'adhésion permet de bénéficier d'une réduction de 5% sur les formations organisées par l'école , ainsi que sur la boutique (DVD , vêtements ,armes , etc...

signature précédée de la mention « lu et approuvé » et datée

DROIT A L'IMAGE

Des photos prises au cours de l'année, en particulier à l'occasion d'évènements particuliers, peuvent être publiées sur le site de l'association. Dans le cas ou vous y figurez, veuillez nous dire si vous l'autorisez.

Je, soussigné **Nom** **Prénom**

❖ **Autorise la diffusion de ma photo dans les médias**

❖

❖ **Refuse la diffusion de ma photo dans les médias**

Rayer la mention inutile

fait à _____ le _____ signature

.....

ASSURANCE

L'association souscrit une assurance responsabilité civile ; mais pas d'assurance personnelle pour la pratique sportive ; en effet le tai chi et le chi gong ne sont pas des sports à risque et il n'y a pas de licence ni de compétition organisée par l'association. Il vous incombe de prendre une assurance personnelle si vous le jugez utile.

.....